

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 JANVIER 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil d'administration du Centre de services scolaire Marie-Victorin, tenue le 12 janvier 2021 par visioconférence.

Formant quorum sous la présidence de M. Nicola Grenon

SONT PRÉSENTS :

M. Nicolas Brosseau
Mme Sylvie Côté
M. Roch Desjardins
Mme Sophie Dubé
Mme Sophie Gagnon
M. Nicola Grenon
Mme Caroline Kilsdonk
M. Pier-Olivier Lacoursière
Mme Geneviève Lamoureux
M. Serge Mainville
Mme Lyne Marcheterre
M. Bruno Marcoux
Mme Dominique Migner
M. Gérard Pierre, *à partir de 19h57*
M. Jasmin Roy
M. Stéphane Simard

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Mme Marie-Dominique Taillon, directrice générale
Mme France Blouin, directrice générale adjointe
M. Hugo Clermont, directeur général adjoint
M. Marc-André Petit, directeur général adjoint
M. Ghislain Plourde, directeur général adjoint
Me Julie Brunelle, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
M. Christian Couloume, directeur du Service des ressources matérielles
M. Christian Hinse, directeur du Service de l'organisation et du transport scolaire
Me Jean-François Primeau, directeur adjoint du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications

CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Nicola Grenon, président, constate le quorum et déclare la séance ouverte. Il est 19h30. Il vérifie auprès de la secrétaire générale la procédure de convocation, qui confirme le respect des exigences découlant de l'article 163 de la *Loi sur l'instruction publique*.

24-CA-2020-2021

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Bruno Marcoux :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel quel.

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption de procès-verbaux
4. Dépôt du rapport de désignation et de la prestation de serment du membre du conseil d'administration représentant le district A
5. Parole au public
6. Affaires de la Direction générale
 - 6.1. Redécoupage secteur Georges-P.-Vanier
 - 6.2. Redécoupage nouvelle école secteur Sacré-Cœur
 - 6.3. Redécoupage nouvelle école secteur Vauquelin
7. Affaires découlant du Comité de gouvernant et d'éthique
8. Affaires découlant du Comité des ressources humaines
9. Affaires découlant du Comité de vérification et ressources matérielles
 - 9.1. Octroi de contrats — services professionnels en architecture — regroupement 1 : agrandissements des écoles primaires Rabeau et Saint-Laurent et construction d'une nouvelle école primaire à Saint-Hubert
 - 9.2. Octroi de contrats — services professionnels en architecture — regroupement 2 : agrandissements de l'école primaire de Normandie, de l'école internationale Lucille-Teasdale et démolition et reconstruction d'une école primaire au 790, boul. Quinn
 - 9.3. Octroi de contrats — services professionnels en architecture — regroupement 3 : agrandissements de l'école primaire Paul-Chagnon, de l'école secondaire Saint Edmond et construction d'une nouvelle école primaire à Brossard
 - 9.4. Octroi de contrats — services professionnels en ingénierie — regroupement 1 : agrandissements des écoles primaires Rabeau et Saint-Laurent et construction d'une nouvelle école primaire à Saint-Hubert
 - 9.5. Octroi de contrats — services professionnels en ingénierie — regroupement 2 : agrandissements de l'école primaire de Normandie, de l'école internationale Lucille-Teasdale et démolition et reconstruction d'une école primaire au 790, boul. Quinn
 - 9.6. Octroi de contrats — services professionnels en ingénierie — regroupement 3 : agrandissements de l'école primaire Paul-Chagnon, de l'école secondaire Saint-Edmond et construction d'une nouvelle école primaire à Brossard
10. Affaires découlant du Comité consultatif de transport
11. Points d'information
12. Levée de la séance

Adopté à l'unanimité

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

3

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 JANVIER 2021

**DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉSIGNATION ET DE LA PRESTATION DE
SERMENT DU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
REPRÉSENTANT LE DISTRICT A**

Le membre du conseil d'administration récemment nommé pour combler la vacance au poste de représentant de membre parent du District A ayant dûment prêté serment devant la directrice générale le 5 janvier dernier, conformément à l'article 143.3 de la *Loi sur l'instruction publique*, le formulaire en faisant état est déposé. Le rapport de sa désignation est également déposé.

PAROLE AU PUBLIC

Le public est invité à transmettre des questions au préalable ou demander le lien nécessaire pour assister à la séance. Aucune question ni demande pour l'obtention du lien n'a été reçue par le Secrétariat général du centre de services scolaire.

AFFAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Mme Taillon adresse quelques mots de bienvenue et adresse des souhaits de bonne année aux membres et aux autres personnes présentes. Elle informe le conseil de sa nomination à titre de présidente du conseil d'administration de la GRICS (Société de gestion du réseau informatique des commissions scolaires).

25-CA-2020-2021

REDÉCOUPAGE SECTEUR GEORGES-P.-VANIER

CONSIDÉRANT l'agrandissement de l'école Georges-P.-Vanier pour l'année scolaire 2020-2021;

CONSIDÉRANT que le redécoupage sera effectif pour la rentrée scolaire 2021-2022;

CONSIDÉRANT que l'IMSE de l'école Sainte-Claire Brossard se précisera avec le redécoupage;

CONSIDÉRANT la présentation auprès du comité Faire face à la croissance le 23 septembre 2020 et sa prise de position unanime quant à l'hypothèse D;

CONSIDÉRANT la présentation auprès des 3 conseils d'établissement des écoles concernées le 20 octobre 2020;

CONSIDÉRANT le retour des 3 conseils d'établissement dont 2 conseils sont en faveur de l'hypothèse D et un en faveur de l'hypothèse C;

CONSIDÉRANT la présentation auprès des directions impliquées dans le redécoupage et leur prise de position unanime quant à l'hypothèse D;

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 JANVIER 2021

CONSIDÉRANT la présentation auprès du comité de parents le 26 octobre;

CONSIDÉRANT la présentation auprès de l'ensemble des gestionnaires (CCG) le 2 décembre 2020 et du retour de consultation unanime en faveur de l'hypothèse D;

CONSIDÉRANT la résolution CP20201214-06-g du comité de parents du 14 décembre 2020;

CONSIDÉRANT la présentation sur l'état de la situation au comité de travail du conseil d'administration du 5 janvier quant à la recommandation du CP dans la résolution CP 20201214-06-g;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des instances concernées ont été consultées;

CONSIDÉRANT que la période de consultation s'est déroulée du mois de septembre 2020 au 12 janvier 2021;

CONSIDÉRANT l'analyse faite par le conseil d'administration au terme de la consultation le 12 janvier 2021;

IL EST PROPOSÉ par madame Sylvie Côté :

1° **QUE** le conseil d'administration retienne le scénario D;

2° **DE REJETER**, en conséquence, le scénario A;

3° **DE REJETER**, en conséquence, le scénario B;

4° **DE REJETER**, en conséquence, le scénario C;

5° **QUE** les élèves de 5^e année de la cohorte 2020-2021 des écoles Sainte-Claire et Guillaume- Vignal, qui le désirent, puissent terminer leur cheminement primaire au sein du même établissement, et ce, selon la capacité d'accueil de l'école.

Adoptée à l'unanimité

26-CA-2020-2021

REDÉCOUPAGE NOUVELLE ÉCOLE SECTEUR SACRÉ-CŒUR

CONSIDÉRANT l'ouverture de la nouvelle école « Sacré-Cœur » pour l'année scolaire 2020-2021;

CONSIDÉRANT que le redécoupage sera effectif pour la rentrée scolaire 2021-2022;

CONSIDÉRANT la présentation auprès du comité Faire face à la croissance le 23 septembre 2020 et sa prise de position unanime quant à l'hypothèse C;

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

5

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 JANVIER 2021

CONSIDÉRANT la présentation auprès des 2 conseils d'établissement des écoles concernées le 14 octobre 2020;

CONSIDÉRANT le retour des 2 conseils d'établissement en faveur de l'hypothèse C;

CONSIDÉRANT la présentation auprès des directions impliquées dans le redécoupage et leur prise de position unanime quant à l'hypothèse C;

CONSIDÉRANT la présentation auprès du comité de parents le 26 octobre;

CONSIDÉRANT la présentation auprès de l'ensemble des gestionnaires (CCG) le 2 décembre 2020 et du retour de consultation majoritaire en faveur de l'hypothèse C;

CONSIDÉRANT la résolution CP20201214-06-s du comité de parents du 14 décembre 2020 en faveur du scénario C;

CONSIDÉRANT la présentation sur l'état de la situation au comité de travail du conseil d'administration du 5 janvier;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des instances concernées ont été consultées;

CONSIDÉRANT que la période de consultation s'est déroulée du mois de septembre 2020 au 12 janvier 2021;

CONSIDÉRANT l'analyse faite par le conseil d'administration au terme de la consultation le 12 janvier 2021;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pier-Olivier Lacoursière :

1° **QUE** le conseil d'administration retienne le scénario C;

2° **DE REJETER**, en conséquence, le scénario A;

3° **DE REJETER**, en conséquence, le scénario B ;

4° **DE REJETER**, en conséquence, le scénario D;

5° **QUE** les élèves de 5^e année de la cohorte 2020-2021 des écoles Adrien-Gamache et Carillon qui le désirent, puissent terminer leur cheminement primaire au sein du même établissement, et ce, selon la capacité d'accueil de l'école.

Adoptée à l'unanimité

27-CA-2020-2021

REDÉCOUPAGE NOUVELLE ÉCOLE SECTEUR VAUQUELIN

CONSIDÉRANT l'ouverture de la nouvelle école « Vauquelin » pour l'année scolaire 2020-2021;

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 JANVIER 2021

CONSIDÉRANT que le redécoupage sera effectif pour la rentrée scolaire 2021-2022;

CONSIDÉRANT la présentation auprès du comité Faire face à la croissance le 23 septembre 2020 et sa prise de position unanime quant à l'hypothèse D;

CONSIDÉRANT la présentation auprès des 3 conseils d'établissement des écoles concernées le 13 octobre 2020;

CONSIDÉRANT le retour des 3 conseils d'établissement en faveur de l'hypothèse D;

CONSIDÉRANT la présentation auprès des directions impliquées dans le redécoupage et leur prise de position unanime quant à l'hypothèse D;

CONSIDÉRANT la présentation auprès du comité de parents le 26 octobre;

CONSIDÉRANT la présentation auprès de l'ensemble des gestionnaires (CCG) le 2 décembre 2020 et du retour de consultation unanime en faveur de l'hypothèse D;

CONSIDÉRANT la résolution CP20201214-06-v du comité de parents du 14 décembre 2020 en faveur du scénario D;

CONSIDÉRANT la présentation sur l'état de la situation au comité de travail du conseil d'administration du 5 janvier;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des instances concernées ont été consultées;

CONSIDÉRANT que la période de consultation s'est déroulée du mois de septembre 2020 au 12 janvier 2021;

CONSIDÉRANT l'analyse faite par le conseil d'administration au terme de la consultation le 12 janvier 2021;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Serge Mainville :

1° **QUE** le conseil d'administration retienne le scénario D;

2° **DE REJETER**, en conséquence, le scénario A;

3° **DE REJETER**, en conséquence, le scénario B ;

4° **DE REJETER**, en conséquence, le scénario C;

5° **QUE** les élèves de 5^e année de la cohorte 2020-2021 des écoles des Mille-Fleurs, George-Étienne-Cartier et Gentilly qui le désirent, puissent terminer leur cheminement primaire au sein du même établissement, et ce, selon la capacité d'accueil de l'école.

Adoptée à l'unanimité

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

7

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 JANVIER 2021

M. Gérard Pierre se joint à la séance à 19h57.

**AFFAIRES DÉCOULANT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION ET RESSOURCES
MATÉRIELLES**

28-CA-2020-2021

**OCTROI DE CONTRATS — SERVICES PROFESSIONNELS EN
ARCHITECTURE – REGROUPEMENT 1 : AGRANDISSEMENTS DES ÉCOLES
PRIMAIRES RABEAU ET SAINT-LAURENT ET CONSTRUCTION D'UNE
NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE À SAINT-HUBERT**

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles requiert des services professionnels en architecture pour les projets d'agrandissements des écoles primaires Rabeau et Saint-Laurent ainsi que pour la construction d'une nouvelle école primaire à Saint-Hubert;

CONSIDÉRANT la lettre du ministère de l'Éducation émise en date du 20 août 2020, autorisant le Centre de services scolaire à réaliser des projets d'ajout d'espace dans le cadre du PQI 2020-2030;

CONSIDÉRANT la résolution 63-CC-2019-2020 adoptée par le Conseil des commissaires lors de la séance ordinaire du 26 novembre 2019, autorisant la liste des prestataires de services qualifiés en architecture pour la période du 1^{er} décembre 2019 au 31 août 2023 (3 ans et 9 mois);

CONSIDÉRANT l'article 24 du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics* (ci-après le « Règlement ») qui mentionne qu'un « organisme public doit solliciter uniquement une démonstration de la qualité pour adjuger un contrat d'architecture ou de génie (...) »;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public fondé sur une évaluation qualitative, conformément au Règlement;

CONSIDÉRANT l'article 26 du Règlement, édictant qu'un comité de sélection doit être constitué pour évaluer la qualité des soumissions reçues et que le comité de sélection formé aux fins de cet appel d'offres recommande la soumission du Consortium RFA + Barin Architecture + design, selon le tableau des soumissionnaires ci-joint, à la suite de l'évaluation des deux (2) soumissions déposées;

CONSIDÉRANT que la valeur des honoraires professionnels est établie par le règlement sur le *Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des architectes* (C-65.1, r. 9);

IL EST PROPOSÉ par monsieur Nicolas Brosseau :

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

8

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 JANVIER 2021

- 1° **QUE** les contrats de services professionnels en architecture relatifs aux projets du regroupement 1, soit les agrandissements des écoles primaires Rabeau à Saint-Lambert et Saint-Laurent à Brossard, ainsi que la construction d'une nouvelle école primaire à Saint-Hubert, soient octroyés au Consortium RFA + Barin Architecture + design, selon la recommandation du comité de sélection;
- 2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à agir pour et au nom du Centre de services scolaire dans la mise en œuvre de la présente décision, dans le cadre de l'exécution du contrat, et à signer tout document requis à ces fins.

Adoptée à l'unanimité

29-CA-2020-2021

OCTROI DE CONTRATS — SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE – REGROUPEMENT 2 : AGRANDISSEMENTS DE L'ÉCOLE PRIMAIRE DE NORMANDIE, DE L'ÉCOLE INTERNATIONALE LUCILLE-TEASDALE ET DÉMOLITION ET RECONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE PRIMAIRE AU 790, BOUL. QUINN

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles requiert des services professionnels en architecture pour les projets d'agrandissements de l'école primaire de Normandie, de l'École internationale Lucille-Teasdale ainsi que la démolition et la reconstruction d'une école primaire au 790, boul. Quinn;

CONSIDÉRANT la lettre du ministère de l'Éducation émise en date du 20 août 2020, autorisant le Centre de services scolaire à réaliser des projets d'ajout d'espace dans le cadre du PQI 2020-2030;

CONSIDÉRANT la résolution 63-CC-2019-2020 adoptée par le Conseil des commissaires lors de la séance ordinaire du 26 novembre 2019, autorisant la liste des prestataires de services qualifiés en architecture pour la période du 1^{er} décembre 2019 au 31 août 2023 (3 ans et 9 mois);

CONSIDÉRANT l'article 24 du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics* (ci-après le « Règlement ») qui mentionne qu'un « organisme public doit solliciter uniquement une démonstration de la qualité pour adjuger un contrat d'architecture ou de génie (...) »;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public fondé sur une évaluation qualitative, conformément au Règlement;

CONSIDÉRANT l'article 26 du Règlement, édictant qu'un comité de sélection doit être constitué pour évaluer la qualité des soumissions reçues et que le comité de sélection formé aux fins de cet appel d'offres recommande la soumission du Consortium RFA + Barin Architecture + design, selon le tableau des soumissionnaires ci-joint, à la suite de l'évaluation des quatre (4) soumissions déposées;

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

CONSIDÉRANT que la valeur des honoraires professionnels est établie par le règlement sur le *Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des architectes* (C-65.1, r. 9);

IL EST PROPOSÉ PAR madame Caroline Kilsdonk :

1° QUE les contrats de services professionnels en architecture relatifs aux projets du regroupement 2, soit les agrandissements de l'école primaire de Normandie à Longueuil, de l'École internationale Lucille-Teasdale à Brossard ainsi que la démolition et la reconstruction d'une école primaire au 790, boul. Quinn à Longueuil, soient octroyés au Consortium RFA + Barin Architecture + design, selon la recommandation du comité de sélection;

2° QUE la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à agir pour et au nom du Centre de services scolaire dans la mise en œuvre de la présente décision, dans le cadre de l'exécution du contrat, et à signer tout document requis à ces fins.

Adoptée à l'unanimité

30-CA-2020-2021

OCTROI DE CONTRATS — SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE – REGROUPEMENT 3 : AGRANDISSEMENTS DE L'ÉCOLE PRIMAIRE PAUL-CHAGNON, DE L'ÉCOLE SECONDAIRE SAINT-EDMOND ET CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE À BROSSARD

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles requiert des services professionnels en architecture pour les projets d'agrandissements de l'école primaire Paul-Chagnon, de l'École secondaire Saint-Edmond ainsi que pour la construction d'une nouvelle école primaire à Brossard;

CONSIDÉRANT la lettre du ministère de l'Éducation émise en date du 20 août 2020, autorisant le Centre de services scolaire à réaliser des projets d'ajout d'espace dans le cadre du PQI 2020-2030;

CONSIDÉRANT la résolution 63-CC-2019-2020 adoptée par le Conseil des commissaires lors de la séance ordinaire du 26 novembre 2019, autorisant la liste des prestataires de services qualifiés en architecture pour la période du 1^{er} décembre 2019 au 31 août 2023 (3 ans et 9 mois);

CONSIDÉRANT l'article 24 du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics* (ci-après le « Règlement ») qui mentionne qu'un « organisme public doit solliciter uniquement une démonstration de la qualité pour adjudger un contrat d'architecture ou de génie (...) »;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public fondé sur une évaluation qualitative, conformément au Règlement;

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

10

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 JANVIER 2021

CONSIDÉRANT l'article 26 du Règlement, édictant qu'un comité de sélection doit être constitué pour évaluer la qualité des soumissions reçues et que le comité de sélection formé aux fins de cet appel d'offres recommande la soumission de Smith Vigeant + Jodoin Lamarre Pratte Architectes en consortium, selon le tableau des soumissionnaires ci-joint, à la suite de l'évaluation des quatre (4) soumissions déposées;

CONSIDÉRANT que la valeur des honoraires professionnels est établie par le règlement sur le *Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des architectes* (C-65.1, r. 9);

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Bruno Marcoux :

1° QUE les contrats de services professionnels en architecture relatifs aux projets du regroupement 3, soit les projets d'agrandissements de l'école primaire Paul-Chagnon à Saint-Hubert, de l'École secondaire Saint-Edmond à Greenfield Park ainsi que pour la construction d'une nouvelle école primaire à Brossard, soient octroyés à Smith Vigeant + Jodoin Lamarre Pratte Architectes en consortium, selon la recommandation du comité de sélection;

2° QUE la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à agir pour et au nom du Centre de services scolaire dans la mise en œuvre de la présente décision, dans le cadre de l'exécution du contrat, et à signer tout document requis à ces fins.

Adoptée à l'unanimité

31-CA-2020-2021

**OCTROI DE CONTRATS — SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE –
REGROUPEMENT 1 : AGRANDISSEMENTS DES ÉCOLES PRIMAIRES
RABEAU ET SAINT-LAURENT ET CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE
ÉCOLE PRIMAIRE À SAINT-HUBERT**

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles requiert des services professionnels en ingénierie pour les projets d'agrandissements des écoles primaires Rabeau et Saint-Laurent ainsi que pour la construction d'une nouvelle école primaire à Saint-Hubert;

CONSIDÉRANT la lettre du ministère de l'Éducation émise en date du 20 août 2020, autorisant le Centre de services scolaire à réaliser des projets d'ajout d'espace dans le cadre du PQI 2020-2030;

CONSIDÉRANT la résolution 64-CC-2019-2020 adoptée par le Conseil des commissaires lors de la séance ordinaire du 26 novembre 2019, autorisant la liste des prestataires de services qualifiés en ingénierie pour la période du 1^{er} décembre 2019 au 31 août 2023 (3 ans et 9 mois);

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

11

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 JANVIER 2021

CONSIDÉRANT l'article 24 du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics* (ci-après le « Règlement ») qui mentionne qu'un « organisme public doit solliciter uniquement une démonstration de la qualité pour adjuger un contrat d'ingénierie ou de génie (...) »;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public fondé sur une évaluation qualitative, conformément au Règlement;

CONSIDÉRANT l'article 26 du Règlement, édictant qu'un comité de sélection doit être constitué pour évaluer la qualité des soumissions reçues et que le comité de sélection formé aux fins de cet appel d'offres recommande la soumission du Consortium Pageau Morel | SDK | MHA, selon le tableau des soumissionnaires ci-joint, à la suite de l'évaluation des deux (2) soumissions déposées;

CONSIDÉRANT que la valeur des honoraires professionnels est établie par le règlement sur le *Tarif d'honoraires pour les services professionnels fournis au gouvernement par des ingénieurs* (C-65.1, r. 12);

IL EST PROPOSÉ PAR madame Lyne Marcheterre :

1° QUE les contrats de services professionnels en ingénierie relatifs aux projets du regroupement 1, soit les agrandissements des écoles primaires Rabeau à Saint-Lambert et Saint-Laurent à Brossard, ainsi que la construction d'une nouvelle école primaire à Saint-Hubert, soient octroyés au Consortium Pageau Morel | SDK | MHA, selon la recommandation du comité de sélection;

2° QUE la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à agir pour et au nom du Centre de services scolaire dans la mise en œuvre de la présente décision, dans le cadre de l'exécution du contrat, et à signer tout document requis à ces fins.

Adoptée à l'unanimité

32-CA-2020-2021

**OCTROI DE CONTRATS — SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE –
REGROUPEMENT 2 : AGRANDISSEMENTS DE L'ÉCOLE PRIMAIRE DE
NORMANDIE, DE L'ÉCOLE INTERNATIONALE LUCILLE-TEASDALE ET
DÉMOLITION ET RECONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE PRIMAIRE AU
790, BOUL. QUINN**

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles requiert des services professionnels en ingénierie pour les projets d'agrandissements de l'école primaire de Normandie, de l'École internationale Lucille-Teasdale ainsi que la démolition et la reconstruction d'une école primaire au 790, boul. Quinn;

CONSIDÉRANT la lettre du ministère de l'Éducation émise en date du 20 août 2020, autorisant le Centre de services scolaire à réaliser des projets d'ajout d'espace dans le cadre du PQI 2020-2030;

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

12

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 JANVIER 2021

CONSIDÉRANT la résolution 64-CC-2019-2020 adoptée par le Conseil des commissaires lors de la séance ordinaire du 26 novembre 2019, autorisant la liste des prestataires de services qualifiés en ingénierie pour la période du 1^{er} décembre 2019 au 31 août 2023 (3 ans et 9 mois);

CONSIDÉRANT l'article 24 du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics* (ci-après le « Règlement ») qui mentionne qu'un « organisme public doit solliciter uniquement une démonstration de la qualité pour adjuger un contrat d'ingénierie ou de génie (...) »;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public fondé sur une évaluation qualitative, conformément au Règlement;

CONSIDÉRANT l'article 26 du Règlement, édictant qu'un comité de sélection doit être constitué pour évaluer la qualité des soumissions reçues et que le comité de sélection formé aux fins de cet appel d'offres recommande la soumission du Consortium CIMA+ gbi, selon le tableau des soumissionnaires ci-joint, à la suite de l'évaluation des trois (3) soumissions déposées;

CONSIDÉRANT que la valeur des honoraires professionnels est établie par le règlement sur le *Tarif d'honoraires pour les services professionnels fournis au gouvernement par des ingénieurs* (C-65.1, r. 12);

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Roch Desjardins :

1° QUE les contrats de services professionnels en ingénierie relatifs aux projets du regroupement 2, soit les agrandissements de l'école primaire de Normandie à Longueuil, de l'École internationale Lucille-Teasdale à Brossard ainsi que la démolition et la reconstruction d'une école primaire au 790, boul. Quinn à Longueuil, soient octroyés au Consortium CIMA+ gbi, selon la recommandation du comité de sélection;

2° QUE la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à agir pour et au nom du Centre de services scolaire dans la mise en œuvre de la présente décision, dans le cadre de l'exécution du contrat, et à signer tout document requis à ces fins.

Adoptée à l'unanimité

33-CA-2020-2021

**OCTROI DE CONTRATS — SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE —
REGROUPEMENT 3 : AGRANDISSEMENTS DE L'ÉCOLE PRIMAIRE PAUL-
CHAGNON, DE L'ÉCOLE SECONDAIRE SAINT-EDMOND ET
CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE À BROSSARD**

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles requiert des services professionnels en ingénierie pour les projets d'agrandissements de l'école

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 JANVIER 2021

primaire Paul-Chagnon, de l'École secondaire Saint-Edmond ainsi que pour la construction d'une nouvelle école primaire à Brossard;

CONSIDÉRANT la lettre du ministère de l'Éducation émise en date du 20 août 2020, autorisant le Centre de services scolaire à réaliser des projets d'ajout d'espace dans le cadre du PQI 2020-2030;

CONSIDÉRANT la résolution 64-CC-2019-2020 adoptée par le Conseil des commissaires lors de la séance ordinaire du 26 novembre 2019, autorisant la liste des prestataires de services qualifiés en ingénierie pour la période du 1^{er} décembre 2019 au 31 août 2023 (3 ans et 9 mois);

CONSIDÉRANT l'article 24 du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics* (ci-après le « Règlement ») qui mentionne qu'un « organisme public doit solliciter uniquement une démonstration de la qualité pour adjuger un contrat d'ingénierie ou de génie (...) »;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public fondé sur une évaluation qualitative, conformément au Règlement;

CONSIDÉRANT l'article 26 du Règlement, édictant qu'un comité de sélection doit être constitué pour évaluer la qualité des soumissions reçues et que le comité de sélection formé aux fins de cet appel d'offres recommande la soumission du Consortium CIMA+ gbi, selon le tableau des soumissionnaires ci-joint, à la suite de l'évaluation des trois (3) soumissions déposées;

CONSIDÉRANT que la valeur des honoraires professionnels est établie par le règlement sur le *Tarif d'honoraires pour les services professionnels fournis au gouvernement par des ingénieurs* (C-65.1, r. 12);

IL EST PROPOSÉ PAR madame Sophie Gagnon :

1° QUE les contrats de services professionnels en ingénierie relatifs aux projets du regroupement 3, soit les projets d'agrandissements de l'école primaire Paul-Chagnon à Saint-Hubert, de l'École secondaire Saint-Edmond à Greenfield Park ainsi que pour la construction d'une nouvelle école primaire à Brossard, soient octroyés au Consortium CIMA+ gbi, selon la recommandation du comité de sélection;

2° QUE la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à agir pour et au nom du Centre de services scolaire dans la mise en œuvre de la présente décision, dans le cadre de l'exécution du contrat, et à signer tout document requis à ces fins.

Adoptée à l'unanimité

POINTS D'INFORMATION

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 JANVIER 2021

Mme Taillon fournit certains éléments d'information concernant la planification des prochaines rencontres de comités du conseil d'administration du 19 janvier prochain.

Un membre du conseil rappelle la tenue d'une séance de formation pour les membres des conseils d'administration et les directions d'établissement le 14 janvier prochain en soirée à laquelle tous peuvent assister.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 20h26.

Présidence

Secrétaire générale

